

L'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN CANCEROLOGIE

-

CADRE REGLEMENTAIRE ET RÔLE DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Mission : mettre en place la politique de santé dans la région.

Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION



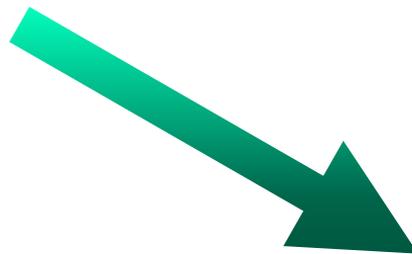
Loi HPST – art 84

L'ARS et l'ETP

- Instruction des projets de programmes = respect du cahier des charges et de la réglementation
- Validation des déclarations
- Suivi des programmes (évaluations, modifications)
- Financement
- Accompagnement des acteurs



**≤ 31/12/2020 :
AUTORISATION**



**≥ 01/01/2021 :
DECLARATION**



Construire un programme ETP

Une équipe motivée



Un projet



Des formations



Déclarer un programme ETP cancer

Des outils proposés



Un accompagnement possible



La déclaration



Suivre et évaluer son programme ETP cancer

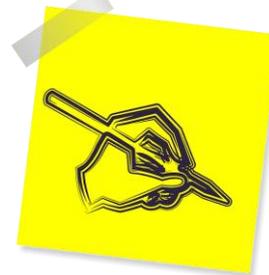
Validation de la déclaration



Evaluation annuelle



Evaluation quadriennale



Modifications à déclarer :

- Changement de coordonnateur
- Changement d'objectifs
- Sources de financement



Financer un programme ETP cancer



Différentes sources et partenaires possibles :

- Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS
- Financements sanitaires : GHS / DAF
- Appels A Projet (AAP)
- Financements privés
- Associations, collectivités, ...

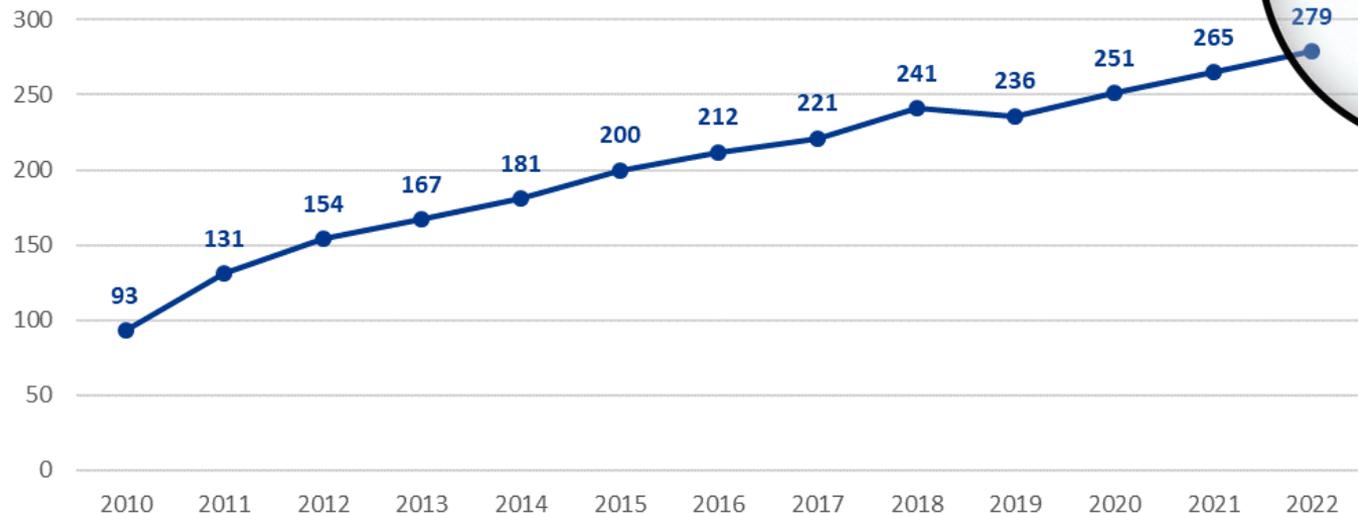


Attention, la validation d'un programme par l'ARS ne vaut pas financement

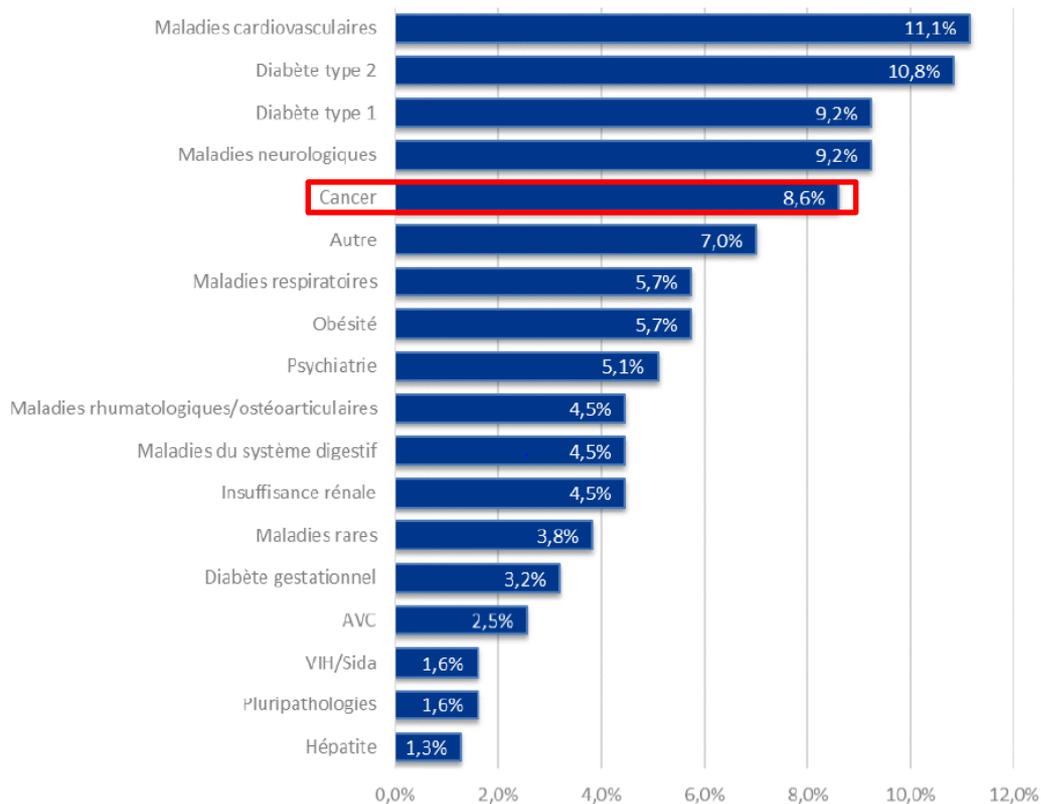
Pour les Pays de la Loire

Un nombre de programme en croissance depuis 2010

Evolution du nombre de programmes d'ETP en activité



Dont ≈ 20
programmes
cancers



Programme ETP par pathologie en PDL (2020)



Pour toute info :

ars-pdl-dspe-pads-etp@ars.sante.fr